

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION

TERRITORIALE

COMMUNE DE MOKOLO

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF TERRITORIAL
ADMINISTRATION

COUNCIL OF MOKOLO

INTERNAL TENDERS BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 12/AONO/C-MOKOLO/CIPM/BEC/2025 DU 19 MAI 2025 EN PROCEDURE
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CLOTURE DE LA COMMUNE
PHASE 1 : FONDATION DANS LA COMMUNE DE MOKOLO, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTREME-NORD.

FINANCEMENT : DU RESSOURCE PROPRE ; EXERCICE 2025
IMPUTATION :

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre du Budget d'investissement du RESSOURCE PROPRE pour l'exercice 2025, le Maire de la Commune de Mokolo (Autorité Contractante), lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les CONSTRUCTION DE LA CLOTURE DE LA COMMUNE PHASE 1 : FONDATION DANS LA COMMUNE DE MOKOLO ; DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA ; REGION DE L'EXTREME-NORD.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- Les fondations ;

3. Délais d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de : trois (03) mois.

4. Allotissement

Le présent Appel d'Offres concerne la CONSTRUCTION DE LA CLOTURE DE LA COMMUNE PHASE 1 : FONDATION

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est :

Lot Unique : 15 000 000 (QUINZE MILLIONS) de Francs CFA.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de BTP.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'investissement public du RESSOURCE PROPRE pour l'exercice 2025, sur l'imputation budgétaire

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **TROIS CENT MILLE (300 000) accompagné**

du récépissé de la CDEC et 3 valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès du Chef Service Technique de la Commune de Mokolo, Chef Service du Marché.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès du secrétaire Général de la Commune de Mokolo, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **QUINZE MILLE (15 000) franc CFA** à la Recette Municipale de Mokolo.

11. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies lisibles marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès du représentant du maître d'Ouvrage de la Commune de Mokolo au plus tard le**18 JUIN 2025** à 10 heures, heure locale et devra porter la mention : « **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°/AONO/ MOKOLO/CIPM/BEC/2025**

DU EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX CONSTRUCTION DE LA CLOTURE DE LA COMMUNE PHASE 1 : FONDATION DANS LA COMMUNE DE MOKOLO, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTREME-NORD.A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ». Financement : RESSOURCE PROPRE, Exercice 2025

IMPUTATION :, Délai d'exécution : Trois (03) mois

(Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues).

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être daté de moins de trois (03) mois à la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable ; Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances.

13. Ouverture des plis

18 JUIN 2025

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps le à 11 heures** précises dans la salle de réunions de la Commune de Mokolo, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1- Critères éliminatoires

14.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes (à compléter dans 48 heures)
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.
- c) Absence de caution de soumission

14.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiées ou scannés ;
- c) Chiffre d'affaires dans les travaux de construction des bâtiments ou Travaux Publics (TP) au cours des trois (03) dernières années inférieures à **Dix Millions (10 000 000) de FCFA** ;

- d) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction BTP ou autorisation de concourir délivrer par le Maître d'Ouvrage;
- e) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- f) Non satisfaction au moins à 70% des critères essentiels.

14.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix ;
- e) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

14.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des **50 critères essentiels** ci-dessous :

- a) Présentation sur **3 critères** ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **10 critères** ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur **12 critères** ;
- d) La méthodologie d'exécution sur **13 critères** ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **12 critères**.

15. Attribution

Le Maire de la commune de Mokolo, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagées par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables auprès du service technique de la commune de MOKOLO.

Copies :

- PREFET/MT ;
- DD/RESSOURCE PROPRE
- ARMP pour publication au JDM;
- DDMINMAPMT
- Président CIPM/COM-MOK;
- Affichage

Mokolo le :**10 MAI 2025** ;

LE MAIRE

(AUTORITE CONTRACTANTE)



